

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°934 SEANCE DU VENDREDI 3 FEVRIER 2012

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

Mlle ERVERA, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, Mlle Ervera, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Vignier, Wane.

Excusés : M. Tétart (pouvoir à M. Schmitz), M. Tissier, M. Vandewalle (pouvoir à M. Lequiller), M. Vialay (pouvoir à M. Level).

Communications de Monsieur le Président du Conseil Général

M. LE PRESIDENT – Nous sommes heureux d'accueillir pour cette séance les élèves délégués du collège l'Agiot à Elancourt. Ismaïla Wane leur expliquera ensuite le fonctionnement de notre assemblée départementale. Qui sait, cela éveillera peut-être des vocations pour le service public...

Vous avez trouvé sur vos tables un ensemble de plaquettes et fascicules, comme les aime Arnaud Legros, relatifs à des événements dans notre Département. « 16-25 ans, réalise-toi avec les Yvelines ! » fait le point sur les dispositifs jeunes. N'hésitez pas à les diffuser comme le font les centres d'action sociale. Antigel, le festival d'humour(s) en Yvelines, désormais bien connu, fait l'objet d'un dépliant tiré à 100 000 exemplaires pour annoncer les 57 spectacles qui auront lieu dans 35 salles en mars. Le marque-page « Yvelines étudiants seniors » rappelle la possibilité d'avoir un « job d'été » dans l'accompagnement aux personnes seules, dispositif qui a beaucoup de succès. Un autre marque-page incite à s'adresser à notre Conseil général pour la formation en apprentissage. « Tous cyclistes en Yvelines ! » mentionne la 70^{ème} édition du Paris-Nice que j'ai lancée hier avec Christian Prudhomme, en présence de Daniel Bilalian, le directeur des sports de France Télévisions. La première étape le dimanche 4 sera un contre la montre de Dampierre à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, puis le tour partira de Mantes à Orléans le 5 mars, via Houdan et Saint-Arnould. Dès le 3 mars, le « village » du Paris-Nice, que nous avons instauré accueillera toutes les associations et permettra d'emprunter le circuit contre la montre ou d'en faire de plus longs. L'an prochain, le Paris-Nice partira de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye. Je vous rappelle que cette année, la dernière étape du Tour de France, le 20 juillet, partira de Rambouillet pour rejoindre la capitale. Si l'on sait déjà quel est le gagnant, ce sera une très belle couverture de presse pour notre Département, car les commentateurs n'auront qu'à raconter le paysage.

Par ces temps de froid rigoureux – et on annonce de la neige cette nuit – je salue les équipes de la DRT, en alerte sur tout le département. L’an dernier, avec Alain Monteil j’étais allé les féliciter de leur action tôt le matin et je l’ai fait de nouveau à Rambouillet il y a quelques jours.

Adoption d’un compte rendu analytique.

Le compte rendu analytique de la séance du 25 novembre 2011 est adopté à l’unanimité, sans observation.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l’article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition sur table la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 9 décembre 2011 et le 30 janvier 2012, conformément à la délégation que vous m’avez accordée.

L’Assemblée prend acte de cette communication.

Appel à projets véhicules intelligents

M. COLIN, *rapporteur* – Par délibération du 8 juillet 2011, l’Assemblée départementale a décidé de lancer un appel à projets visant la réalisation de véhicules innovants, dans le prolongement d’une initiative de même nature figurant dans le plan automobile de mars 2009.

Comme lors de l’édition précédente, l’objectif général de l’appel à projets est triple : encourager l’innovation en permettant à des entreprises – notamment des PME – de réaliser des démonstrateurs de véhicules ; encourager l’initiative et la création d’entreprises dans l’automobile ; diffuser le plus largement possible l’image des Yvelines comme département de l’innovation automobile.

Le second appel à projets, intitulé « véhicule intelligent, ville du futur », vise la réalisation de démonstrateurs roulants répondant aux caractéristiques suivantes : un véhicule à propulsion électrique, « Bi-mode », c’est-à-dire permettant une conduite soit en mode manuel, soit en mode automatique sans conducteur aux commandes et devant être équipé des systèmes intelligents.

Lancé le 8 juillet 2011, il a donné lieu à la réception de 15 dossiers de candidature complets à la date du 28 octobre 2011. Le comité de sélection a choisi de procéder à l’audition de 6 d’entre-eux et a retenu 4 lauréats, à savoir les projets Taxicol, Transy’ves, Mobilink Sarveca et Mil.

Le projet Taxicol est porté par trois PME : AAA Industries, implantée à Buc et coordonnateur du projet, Style & Design implantée à Maurepas et EXID.

TAXICOL se définit comme un nouveau moyen de transport, en complément des moyens de transports collectifs habituels. Il est constitué de modules autonomes susceptibles de circuler en mode automatique sur des sites dédiés et en mode manuel sur des sites ouverts. Taxicol offre, en outre, une modularité des éléments, une faible empreinte environnementale et diverses applications télématiques.

Le porteur du projet Transy’ves est la société, ADM Concept, implantée à Guyancourt. Il comprend deux concepts innovants : l’EVCO (*Electric Vehicule Cruise Optimizer*), système de navigation en temps réel destiné à remplacer à terme le GPS et Le valet de parking, service de voiturier électronique.

Le projet Mobilink-Sarveca est porté par 4 partenaires : AKKA Technologies, groupe européen d’ingénierie et de conseil en technologies de grande taille qui intervient dans le spatial, l’aéronautique, l’automobile ; deux PME, Controlsys et DBT, et un laboratoire public, l’INRI. Le CRDTA, filiale du groupe AKKA, est coordonnateur du projet.

MobiLink propose de développer un véhicule urbain électrique bi-mode, dont l'originalité est de travailler sur l'aspect psychologique et les appréhensions de l'utilisateur. Il utilisera les possibilités offertes par les réseaux sociaux pour réaliser des applications de covoiturage.

Le projet Mil est porté par 3 partenaires, deux PME : Induct, coordonnateur du projet, qui a transféré son activité de Gennevilliers à Croissy-sur-Seine et Muse, et un laboratoire public l'IFSTTAR, Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux. L'idée centrale du projet Mil est de développer des fonctions indispensables à l'efficacité d'un service d'auto-partage, inspiré du concept des vélos en libre-service, avec des véhicules électriques.

Les aides du Conseil général sont proposées aux candidats lauréats aux conditions suivantes. Les travaux de R&D doivent être faits dans le département des Yvelines. Les démonstrateurs roulants issus de ces travaux de développement devront être présentés au plus tard en mars 2013. L'aide accordée est une subvention maximale. Elle sera révisée en fonction de l'éligibilité des coûts de développement présentés. Les subventions proposées sont de 471 636 euros pour le projet Taxicol, 326 489 euros pour Trans'Yves, 1 277 695 euros pour Mobilink Sarveca, et 924 085 euros pour Mil, soit un total de 3 millions d'euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ajoute quelques informations concernant le jury. Philippe Aussourd, président de l'association européenne pour le développement des véhicules électriques et hybrides en a porté les travaux, assisté du célèbre architecte Jean-Marie Dutilleul, directeur de l'aménagement à la SNCF. Plusieurs conseillers généraux y ont participé, autour d'Yves Vandewalle, en charge des affaires économiques – Jean-François Raynal, Joël Loison, Michel Vignier, avec l'aide de Christian Beley, sous-directeur de notre pôle économique. L'Etat était représenté par Philippe Portal, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le directeur des représentants de différentes directions, et notamment le coordonnateur interministériel pour les véhicules décarbonés. Enfin, le jury comprenait le directeur général de Movéo et Systematic Paris Région, les élus des chambres consulaires, le directeur régional de l'ADEME, la directrice de OSEO Ile-de-France qui est, notre banque pour l'innovation et le directeur général de Scientipôle. La qualité de ces personnalités témoigne de l'intérêt qu'elles portent à notre engagement, unique en France, à porter l'innovation sur le véhicule hybride, véhicule du futur qui est le véhicule intelligent. Je remercie aussi nos collègues qui se sont beaucoup impliqués et qui seront présents au salon de Genève cette année et aussi en 2013 pour présenter les projets des entreprises lauréates.

En second lieu, je souligne qu'en 2012 seront créés environ 60 emplois, et avec la montée en puissance en 2013, une centaine d'emplois.

Enfin, plusieurs communes du Département sont intéressées au premier chef par le développement de ces entreprises. Pour Taxicol, ce sont Buc et Maurepas ; pour Trans'Yves, c'est Guyancourt, de même que pour Akka Technologies, avec la participation de l'Inria, ce qui est un gage de qualité. Enfin le projet Muse est installé à Conflans-Sainte-Honorine avec une antenne à Croissy-sur-Seine. En outre, au moment de la proclamation par le jury, plusieurs entreprises ont dit que cela leur avait permis de conserver leurs propres emplois et même de racheter des PME qui, sans cela, auraient perdu un savoir faire qu'il aurait fallu plusieurs années pour reconstituer : il y a là un gain de temps qu'elles ont chiffré à deux ou trois ans, et dans l'innovation, il faut être le premier. C'est donc un atout considérable pour leur succès.

M. VIGNIER – Cette délibération est en effet très importante pour les Yvelines, car il nous faut maintenir les emplois et le savoir faire dans une filière essentielle. D'autre part, même appuyée sur de grosses entreprises et des cabinets conseil, cette initiative bénéficie à beaucoup de PME. Sans l'aide du Département, et peut-être aussi le soutien des grosses entreprises, ces PME ne pourraient

aller au bout de leur projet. C'est aussi un partenariat entre l'Université, les grosses entreprises et les PME.

Si j'ai une petite déception, c'est que les dossiers présentés cette année, à la différence de ceux de l'an dernier, portent sur des innovations déjà en cours, à savoir les systèmes intelligents de communication entre les véhicules. J'espérais voir apparaître un nouveau véhicule adapté à la traversée de nos villes et qui puisse s'insérer dans les transports en commun.

Enfin, il y a un autre aspect sur lequel il faudra nous pencher dans les années à venir, qui est l'adaptation des véhicules intelligents aux handicapés. J'avais souhaité qu'on conserve un projet dans ce sens, qu'on a abandonné. Les systèmes de communication intelligents sont essentiels pour des gens qui ne peuvent plus se mouvoir.

Je suis donc très satisfait d'avoir participé à ce comité où j'ai appris beaucoup, dans une perspective à dix ou quinze ans. J'ai pour ma part insisté sur le collectif et sur le fait que ces projets ne devaient pas être une source de dépenses pour les communes – par exemple s'il faut adapter la voirie avec des fils conducteurs électriques. En l'occurrence, ces véhicules suivent souvent des lignes tracées sur le sol.

M. LE PRESIDENT – Karl Olive souhaitait aussi nous donner une information, suite à la venue de Philippe Varin et d'Eric Besson sur le site de Poissy pour le lancement de la 208.

M. OLIVE – C'est en effet un autre aspect de l'appui à la filière automobile. La semaine dernière, M. Eric Besson, ministre de l'Industrie, s'est rendu à Poissy pour assister au lancement officiel de la 208, dernière née des Peugeot, fabriquée sur ce site. Le Conseil général a été à l'honneur. Sous l'égide de Pierre Lequiller et avec Jean-François Raynal, nous avons pu constater combien l'outil industriel de Poissy restait puissant et efficace. Nous ne pouvons donc que nous féliciter du soutien à la filière automobile que nous proposons à PSA. En 2010 et 2011, le Département a apporté près de 2 550 000 euros pour Vélizy et Poissy. Le directeur de Movéo l'a mentionné publiquement lors de cette cérémonie. 65 % des pièces de cette 208 sont d'origine française. Le lancement de la production dans les Yvelines permettra de réaliser sur ce site 700 recrutements et offrira une pérennité aux prestataires locaux, notamment à Carrières-sous-Poissy, dont je salue le maire, M. Eddie Aït, présent dans les tribunes. A Poissy même, un salarié sur trois est employé dans l'usine PSA et la présence du constructeur s'est renforcée depuis 2003 avec l'implantation de son pôle d'activités tertiaires qui emploie plus de 3000 personnes. Le groupe PSA emploie 48 % des salariés de la commune. Avec Pierre Lequiller, nous avons redit à Eric Besson et à Philippe Varin, le PDG de Peugeot, combien il était important d'étoffer ce tissu. Je peux ainsi vous annoncer que la création d'une école des métiers de la filière automobile, indispensable pour recruter localement des jeunes et des moins jeunes fait son chemin. Les premiers rendez-vous à ce sujet auront lieu dans quelques semaines. Je sais que l'appui du Conseil général sera total pour cet apprentissage, véritable passeport pour l'emploi.

M. LE PRESIDENT – Je n'ai pu me rendre à l'invitation de Philippe Varin car je présidais la Commission permanente ce même jour. J'avais chargé le premier vice-président, Pierre Lequiller, de me représenter.

M. DELIGNE – Je peux témoigner combien ce que le Président a dit des petites entreprises correspond à la réalité. Cette semaine même, l'entrepreneur d'ADM concept, l'un des lauréats, qui est installé à Guyancourt, me disait l'importance pour lui d'avoir une visibilité à moyen terme pour développer les recherches, l'importance aussi de pouvoir mieux se faire connaître auprès des grands groupes afin d'exploiter leurs produits. Ce sera sans doute le cas pour cette entreprise avec des véhicules en libre service. L'innovation sur le véhicule intelligent débouche sur ce type d'exploitation, qu'on a vu en service à La Rochelle et qu'on peut développer dans les Yvelines.

M. LE PRESIDENT – C’est ce qui explique notre présence au salon de Genève : Nous voulons apporter à ces PME une notoriété qui est indispensable et qu’elles ne pourraient acquérir seules. Nous facilitons les contacts avec les grands groupes et la constitution d’un carnet d’adresses.

M. DELAPORTE – Le projet de véhicule intelligent est très intéressant pour le Département, mais il l’est tout autant au niveau national et européen. Il est donc essentiel de rechercher tous les partenariats possibles, pour les technologies et les financements, avec les autres collectivités territoriales qui s’engageraient dans cette voie ou avec les entreprises, pour créer un véritable réseau autour du véhicule intelligent, qui va devenir un thème majeur et concerne toute une filière industrielle. La synergie est nécessaire pour un produit de bonne qualité et qui limite les coûts publics.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Schéma directeur territorial d’aménagement numérique

M. LE PRESIDENT – Cette délibération est l’une des plus importantes qui soit pour le développement des Yvelines, puisqu’il s’agit de couvrir l’ensemble du territoire par le très haut débit pour 2020. Ce qui était une requête de nos concitoyens devient une exigence, pour les territoires ruraux comme en ville. Actuellement, 102 communes pourront être couvertes par les opérateurs privés. Les 160 autres communes ne pourront recevoir le haut débit que grâce à l’action du Conseil général. J’ai fixé un calendrier ferme, afin de couvrir l’ensemble du territoire en sept ans. Le délai est court, j’en suis conscient. Un comité de pilotage, auquel je participerai, sera donc très attentif à l’avancée du projet. Je souhaite également que notre Département soit éligible au grand emprunt. Cela semble indispensable, mais pour ce faire, il faut être dans les premiers. Dès le lendemain de ma prise de fonctions, j’ai voulu engager la deuxième tranche de la couverture en très haut débit en y raccordant toutes les zones d’activité et en câblant chacune des entreprises de ces zones. C’est aujourd’hui chose faite, sous réserve de quelques détails relatifs au contrat avec Eiffage.

Je veux également souligner que les intercommunalités devront jouer un rôle essentiel et avoir un référent en contact avec le Conseil général. Ce sont elles qui nous guideront dans le tissage de cette toile, notamment dans les espaces ruraux. La technologie retenue est la fibre optique et le Conseil général restera propriétaire du réseau. De ce fait, à terme nous pourrions couvrir les frais de maintenance et aussi récupérer une partie de notre investissement. Je facilite ainsi la tâche de nos successeurs.

Mlle ERVERA, *rapporteur* – Au nom du groupe socialiste et apparentés, je veux d’abord saluer le travail des services et du cabinet Tactis pour l’élaboration de ce schéma. Nous y sommes bien entendu totalement favorables, puisqu’il vise à pallier les inégalités entre territoires qui, à terme, pourraient engendrer une véritable fracture numérique.

Ce schéma sera très certainement éligible au Grand Emprunt, doté par l’Etat de 950 millions d’euros et nous pourrions y accéder.

Installer le très haut débit, c’est remplacer le réseau téléphonique en cuivre par de la fibre optique, ce qui permet d’avoir Internet à une vitesse afin de rester compétitif. Il y a là un véritable enjeu économique.

Le schéma concerne 162 de nos 262 communes, 102 étant couvertes par l’initiative privée. Il s’agit essentiellement du territoire qui n’est pas inclus dans un réseau urbain dense. En 2020 tous les Yvelinois qui y habitent devraient ainsi accéder au très haut débit.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J’ai tenu à associer étroitement les communes à l’élaboration de ce schéma. Des questionnaires écrits leur avaient été envoyés. Nous avons tenu un séminaire de sensibilisation en juin 2011. Un second questionnaire a été envoyé et un comité de pilotage a été mis en place. Il s’agit d’un vrai travail de partenariat pour aboutir dans les délais souhaités. Dans le cadre du grand emprunt, nous devrions être éligibles pour 24 millions d’euros. Nous percevons également un aide substantielle de la Région, de plus de 20 millions d’euros, et une contribution sera demandée aux EPCI. Le coût de ce réseau pour le Département est d’une centaine de millions d’euros – 97,5 millions précisément à ce jour. Ce sera fonction des différentes aides que nous recevrons.

Il était essentiel à mes yeux que le Département des Yvelines soit l’un des premiers à étendre sa couverture de très haut débit, pour éviter une fracture numérique entre les 102 communes couvertes par les opérateurs privés et les 160 qui ne les intéressent pas. C’est jeudi 9 février, au salon des aigles, qu’en présence des maires des Yvelines, j’accueillerai les directeurs des relations avec les collectivités d’Orange et de SFR. Vous êtes les bienvenus pour les interroger. La première réunion de travail avec les communes aura lieu le 30 mars au palais des congrès.

M. BEL – Il n’est quand même pas courant que notre Département engage des sommes de cet ordre – cent millions d’euros – même sur une opération pluriannuelle. Mais vous faites là un choix politique majeur, monsieur le Président, que j’approuve entièrement. Demain, on travaillera de plus en plus à domicile. Il est indispensable que chaque foyer reçoive une puissance de cent mégas, et ce sera le cas grâce à la fibre optique. Les entreprises privées s’intéressent aux zones denses. Cela nous force à nous intéresser au reste du Département pour ne laisser personne de côté et que les quartiers les plus denses n’aient pas un avantage décisif sur les 40 habitants du Tertre-Gaudran. En traitant tous les habitants à égalité, nous confortons l’image de notre département, tourné vers l’avenir grâce non seulement à un environnement impeccable mais aux possibilités d’exercer les nouveaux métiers, pour la création de richesse et pour l’emploi.

MME BOUTIN – Je ne peux à mon tour que soutenir ce très beau rapport et me féliciter de la détermination du Conseil général à agir. Néanmoins, je me dois de relayer tout de suite une observation dont je sais très bien qu’elle me sera faite dans mon canton : les habitants vont trouver que cela fait un peu tard.

M. LE PRESIDENT – Nous allons essayer de faire au mieux. Mais j’entends déjà la même remarque dans des communes en milieu rural.

MME BOUTIN – Je sais bien. J’espère que les administrés entendront votre réponse.

M. LE PRESIDENT – Je compte sur vous pour porter la bonne parole dans vos cantons.

M. BARTH – Il m’arrive d’être critique sur certains sujets...

M. LE PRESIDENT – Mais constructif.

M. BARTH – ...ce qui est normal dans une enceinte démocratique. Mais je veux cette fois exprimer ma très grande satisfaction pour ce projet majeur. J’y travaille, dans ma communauté de communes, en liaison avec les services du Département depuis plusieurs années pour pallier les insuffisances. Bien sûr, on posera le problème de la durée. Certains sont peut-être mieux préparés que d’autres pour figurer dans le premier contingent.

Cela étant, je regrette qu’une fois de plus, l’activité qui est bénéficiaire aille au secteur privé, et que le reste soit pris en charge par le secteur public. Comme d’habitude, privatisation des bénéfices et socialisation des pertes. Mais nous ne pouvons guère agir sur ce contexte. Nous nous réjouissons

donc, en espérant que les conditions financières dans les années à venir seront favorables pour mener ce projet à bien.

M. LE PRESIDENT – Je peux vous assurer que ce sera toujours une priorité et personne ne pourra revenir sur ce projet essentiel pour l’attractivité de notre territoire et pour un traitement égal de ceux qui habitent en zone rurale et en zone urbaine.

M. VIGNIER – J’ai déjà été interpellé par plusieurs personnes dans mon canton, en particulier à Chapet. Cette commune a eu la chance d’avoir la fibre pour le haut débit amenée jusqu’au répartiteur France Telecom à l’entrée du village. Mais les habitants s’impatiente car il semble y avoir un problème technique interdisant de les relier à la fibre optique. Vous comprenez leur impatience. Et la réponse qu’ils ont est que le problème sera peut-être réglé en 2020. D’autre part, si le réseau est en général enfoui, il est possible désormais de dérouler la fibre optique en aérien. C’est peut-être une solution pour certains endroits.

Enfin, je m’aperçois aux Mureaux que les gros opérateurs sont en train de préparer des contrats directement avec les villes. Il ne faudrait pas que l’on crée un *patchwork* qui rendra ensuite difficile le développement de la fibre optique. Il faut donc communiquer avec les maires, mais aussi avec les populations, sur les offres qui leur sont faites. Le problème est de savoir si les contrats entre les opérateurs et les villes sont compatibles avec le système que met en place le Département.

M. LE PRESIDENT – Nous connaissons le problème car il s’est déjà posé un peu dans les mêmes termes dans le cadre du raccordement de toutes les zones d’activité : certaines n’avaient pas été prévues à l’origine dans notre programme avec Eiffage et dans d’autres, intégrées au projet, la réalisation n’a pu se faire pour des raisons techniques. Il faut donc traiter cas par cas. Nous allons d’ailleurs renforcer l’équipe qui, au Conseil général, s’en occupera. Il ne faut pas hésiter à mettre la pression, comme je l’ai fait personnellement avec le groupe Eiffage, pour veiller à la bonne réalisation de tous nos projets.

M. BEL – L’ARCEP, autorité de régulation des communications électroniques et des postes, s’occupe de la diffusion de la fibre optique et de la réalisation des branchements pour que tout le monde puisse utiliser les réseaux. Mais elle a un protocole d’accord pour les locaux collectifs : dans les villes denses, il n’y a donc pas de problème. Normalement, avant l’été, un accord doit être fait pour le raccordement des zones pavillonnaires. Or c’est le problème qui se pose à Chapet. La situation devrait donc se débloquer.

M. SOLIGNAC – L’investissement est très important, mais nous l’avons dit lors du débat budgétaire, cette opération est absolument nécessaire. C’est l’exemple type d’investissement pour lequel on peut recourir à l’emprunt. D’autre part, les coûts ont été chiffrés de façon prudente, c’est-à-dire en tenant compte de travaux qui ne seront peut-être pas nécessaires. Et, non moins important, cet équipement n’entraînera aucune charge de fonctionnement dans notre budget.

M. BRILLAULT – Je reprends ce qu’a dit Michel Vignier à propos de Chapet en ce qui concerne le lien avec le médical. Une infrastructure aussi importante doit être utilisable pour la santé, et la télémédecine en complémentarité entre Rambouillet et Mantes par exemple, et l’être aussi pour la vidéosurveillance dans les intercommunalités. Comme l’a signalé le groupe de gauche, on fait des investissements qui coûtent cher et on laisse la connexion finale à ceux qui vont gagner de l’argent. Il est donc important dans les marchés qui vont être passés de prévoir aussi un accès à un ensemble de services. Il faut mutualiser ce qui ne rapporte pas d’argent, comme à Chapet, avec ce qui en rapporte aux opérateurs dans d’autres communes. Ceci ne figure pas dans le document, mais nous

sommes sans doute tous d'accord pour ne pas nous retrouver sans accès au réseau une fois qu'il sera livré.

M. LE PRESIDENT – Le seul fait que la réalisation du réseau s'étale sur sept ans nous permettra des évolutions.

M. BARTH – Sur un projet d'une telle importance, il est bon aussi que le Département se donne les moyens nécessaires. Les services sont déjà très occupés.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. J'ai donné instruction à la directrice générale d'étoffer la structure pour qu'elle soit en état de veiller aux desiderata des élus et de travailler en parfait partenariat.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

« Plan Yvelines Seine »

M. LE PRESIDENT – Ce plan sera décliné dans plusieurs délibérations qui vont suivre. D'abord, il faut souligner le travail accompli par toutes les directions pour leur effort de transversalité. Tous les documents qui vous ont été fournis sont une création *ex nihilo*. C'est la première fois que nous élaborons ainsi une vision globale de tout ce que nous pouvons faire sur la vallée de la Seine. Il était important de le traduire dans la forme et non de laisser croire à un saupoudrage de nos actions.

Ce programme est ambitieux : il concerne 20 de nos 39 cantons. 60 % des bénéficiaires du RSA sont domiciliés sur ce territoire. C'est aussi l'occasion pour nous de mettre en valeur tous les outils qui y sont disponibles : l'OIN de Seine aval, l'Etablissement public foncier des Yvelines, l'EPAMSA, l'AUDAS, la SEM 78, notre société d'aménagement, le SMSO présidé par Daniel Level, Yvelines tourisme. Le plan Yvelines Seine fédère toutes ces instances.

Le territoire concerné s'étend le long de la Seine sur cent kilomètres dans la traversée des Yvelines, ce qui, avec les îles, représente 330 kilomètres de berges. Les quatre piliers fondamentaux sont le développement économique, l'aménagement urbain, la protection de l'environnement, et tourisme-sport-loisir. Dans ce domaine en particulier, je remercie Brigitte Cayla et ses services pour leur beau travail sur la multiplication d'activités sportives sur les plans d'eau. Tout cela doit donner une identité et une fierté à ceux qui habitent en bord de Seine. On a dit combien l'automobile était fondamentale pour notre département – et elle est bien présente en bord de Seine pour la production. La vallée de Seine est en fait un condensé de tout ce qui existe dans les Yvelines, avec des paysages exceptionnels, une agriculture et une industrie, mais aussi des friches industrielles qu'il convient de requalifier. C'est d'ailleurs là un des aspects les plus spécifiques – nous y reviendrons avec les hauts de Rangipont à Gargenville, Mantes université, Rosny. C'est aussi le projet, dont nous allons débattre, du plus grand parc privé en bord de Seine, celui de Carrières-sous-Poissy, dont je salue le maire.

Le projet Yvelines Seine est également très fédérateur pour le Département et lui donne une image unique. Enfin, notre territoire de Seine aval s'inscrit dans le grand projet voulu par le Président de la République de la liaison Paris-Rouen-Le Havre, qui ouvre Paris sur la mer et sur le monde. Les Yvelines devaient s'inscrire dans cette réflexion portée par Antoine Rufenacht, commissaire général au développement de la Seine.

M. LOISON, *rapporteur* – Au fond, le rapport précédent aurait pu s'inscrire dans le cadre de ce grand projet.

Ce plan de développement, construit avec un certain nombre de partenaires, repose sur quatre axes. C'est d'abord le développement économique, pour, grâce à la Seine, renouer avec la tradition

industrielle des Yvelines. Cela s'exprime par le soutien au développement et à la requalification des zones d'activité économiques à Flins et à Poissy ; l'appel à projets en faveur de l'écoconstruction ; le soutien à la filière automobile ; la mise en place d'expérimentations en matière de logistique urbaine et d'écologie industrielle. C'est enfin, les perspectives de développement logistique intelligent, et le soutien à la création du port Seine-métropole sur Achères, Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine et Saint-Germain-en-Laye et l'extension des ports de commerce de Limay et de Triel.

Le deuxième axe, celui du développement urbain, vise à favoriser la mobilité et développer de nouveaux quartiers en prenant en compte la qualité architecturale et l'intégration paysagère des projets. Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général, citons les projets d'infrastructure routière de la RD 190, le pont d'Achères, la liaison entre la vallée de Seine et Cergy-Pontoise ; c'est aussi l'aménagement pour piétons et cycles avec la création d'une passerelle entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine le long de la RD 48. Le Conseil général finance également d'autres projets d'infrastructures, notamment le bus à haut niveau, à Mantes-la-Jolie, le nouvel échangeur des Gravières sur la A 13 et la connexion entre la RD 110 et la RD 113. Il finance la création de trois passerelles de Limay à mantes, des Mureaux à Meulan et de Poissy à Carrières-sous-Poissy. Il conforte des projets urbains comme la nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy, Les Hauts de Rangport à Gargenville, la pointe de Verneuil-sur-Seine, le centre ville de Bonnières-sur-Seine et celui de Limay.

Le troisième axe, consacré au cadre de vie et à l'environnement consiste à valoriser la diversité des paysages et faire connaître aux Yvelinois cette richesse environnementale et patrimoniale. Le Conseil général assure ainsi la maîtrise d'ouvrage du parc paysager et récréatif de Carrières-sous-Poissy, l'extension de celui de Montesson et l'aménagement de l'espace naturel sensible du Bout du Monde à Epône. Il finance des aménagements passagers de la plaine de Montesson, soutien l'action du SMSO, notamment la création de bacs, ainsi que la mise aux normes de stations d'épuration. Il aide les communes à acquérir des espaces naturels sensibles, par exemple Chanteloup-les-Vignes, Limay et Vaux-sur-Seine.

Le quatrième axe est celui du tourisme, surtout de proximité par la valorisation des circulations douces et des activités liées à l'eau. Sont ainsi prévus en mai des régates, triathlons, jeux nautiques ; le chemin de Seine pour piétons et cyclistes ; des cycles de conférence ; le soutien à Yvelines campus qui organise des activités à l'île Aumone. Le Conseil général finance aussi des appels à projet pour l'animation de la Seine, les véloroutes et voies vertes, le fonctionnement des bases de loisirs et les croisières pédagogiques.

Le budget prévu par le Département pour l'ensemble de ces actions est de 881,4 millions d'euros, sur 150 millions de budget total.

Les cinq commissions réglementaires ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – C'est une extrême variété d'opérations qui pourront être menées au cours de ces années. Depuis que, en présidant l'EPAMSA, je rencontre régulièrement les 51 maires des communes concernées, j'ai pris conscience de l'identité très forte des communes de bord de Seine. Il y a là une nouveauté dans l'appropriation du territoire, avec des intérêts communs comme l'écoconstruction dans la boucle de Chanteloup, ou les bases de loisirs de Verneuil et de Moissons. Néanmoins, au départ, ce qui a fait la richesse de la vallée de la Seine, ce sont des emplois industriels. Or ils ont en grande partie disparu. Aller à la reconquête de ce tissu industriel est fondamental, d'où cette délibération que nous avons vue en tout premier, concernant l'automobile. L'un n'ira pas sans l'autre et le Département ne pourra pas porter seul ce type de projet sans une renaissance économique en Val de Seine.

MLLE ERVERA – Je tiens à signaler que le projet de liaison RD 30 – RD 190 avec le franchissement de la Seine par le pont d'Achères, que soutient le Conseil général, ne fait pas l'unanimité des élus locaux en ce qui concerne le tracé.

D'autre part, je m'étonne qu'il ne soit fait aucune référence à la A 104 dans ce projet, alors qu'il y est fait référence en permanence au développement de l'axe Seine. Je ne vois pas comment on peut avoir une ambition notamment pour la Confluence, que tous les documents de l'Etat décrivent comme un secteur stratégique, sans infrastructure de transport structurante comme une autoroute. J'aurais souhaité que, dans ce document, le Conseil général mentionne la A 104 comme une infrastructure indispensable et préalable à tout développement économique.

M. LE PRESIDENT – Fanny Ervera est depuis trop peu de temps dans cette assemblée pour m'avoir entendu défendre la A 104. Pourtant, depuis que je suis président, je répète combien elle est essentielle – et je parle bien du bouclage de la A 104, pas de son arrêt à Achères. Je me suis adressé à M. Canépa, préfet de Région, lors de la dernière séance du comité de pilotage pour lui dire que cette infrastructure était fondamentale et que nous attendions un calendrier de réalisation, puisque l'Etat a arrêté son tracé. Or le préfet de Région a été dans l'incapacité de justifier du financement et de nous fournir un calendrier et, beaucoup plus grave, de nous confirmer le tracé. L'Etat est donc encore en pleine hésitation.

Fanny Ervera dit que le tracé ne fait pas l'unanimité. Si cela peut la rassurer, un tracé ne fait jamais l'unanimité, Jean-Marie Tétart pourrait le dire. Du maire au ministre, il faut toujours arbitrer et c'est d'ailleurs aussi pour cela que nous sommes élus : il faut porter des dossiers ou rien ne pourrait avancer. Mais elle a raison, il faut bien intégrer ce projet, même si c'est un projet d'Etat.

Pour pallier la carence de l'Etat, il y a la possibilité de débloquent la situation dans la boucle de Chanteloup. Mais nous avons bien conscience que le pont à Achères n'est pas la panacée. Si la A 104 se fait, cela apportera une solution pour tout le territoire. Mais si le bouclage de la A 104 ne se fait pas, en aucun cas le pont à Achères ni n'est destiné ni ne pourra absorber une partie de la circulation qui devrait emprunter la A 104. En attendant, la boucle de Chanteloup est littéralement asphyxiée. Je l'ai exposé à Nathalie Kosziusko-Morizet qui m'avait reçu, j'ai fait différentes démarches et, dans les premiers jours de ma présidence il y a deux ans et demi, j'ai rencontré M. Canépa pour lui exposer ce problème. Mais rien n'a bougé et, s'agissant du nerf de la guerre, rien ne me permet aujourd'hui d'espérer quoi que ce soit. Je travaille avec Alain Outreman sur le pont d'Achères, mais en vue de transformer la pénétrante dans Achères en boulevard urbain. Il n'est en aucun cas question de faire traverser la ville par une autoroute urbaine. En tant qu'élus versailles je rappelle souvent que nous avons mis 40 ans pour obtenir le bouclage de la A 86... ce sont trois générations d'élus.

M. LOISON – Et ce bouclage n'est toujours pas fait, quoi qu'on en dise, car je n'ai encore jamais vu, sauf au Petit Clamart, une autoroute avec un carrefour !

M. LE PRESIDENT – On nous avait promis une amélioration de la circulation de transit dans Versailles. Mais en 40 ans, le trafic a augmenté dans des proportions considérables et l'amélioration est invisible à Versailles où 40 000 à 50 000 véhicules jours prennent les boulevards. A cela s'ajoutent les coûts exorbitants de l'utilisation de la A 86, puisque l'abonnement est à 4,50 euros et hors abonnement, on est à 7,50 euros.

Mlle ERVERA – Puisque nous avons la même analyse sur la A 104, peut-on envisager d'en faire au moins mention dans le document ?

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Ce qui figure ici, c'est ce que nous, Département, pouvons porter. La A 104 est une infrastructure de niveau national, indispensable à notre territoire. De toute façon, les réserves foncières existent. Mais le débat sur le tracé demeure entier, comme le prouvent les slogans taggés sur les ponts dans ce secteur.

M. DELAPORTE – S’agissant du bouclage de la A 86, l’Etat s’était engagé à construire un tronçon ouest débouchant sur l’autoroute A 13 et jamais il ne s’est rétracté. Nous attendons donc toujours.

M. LE PRESIDENT – En effet, cela offrait la possibilité d’aller de Rueil à Rocquencourt afin que les poids lourds puissent rattraper la A 86 via la A 12. Mais je peux répondre à Olivier Delaporte : ce projet est totalement abandonné, plus personne n’en parle. La réalisation du premier tunnel de la A 86 a engendré un tel surcoût que le second a été définitivement abandonné : il s’agit d’une concession et aucun opérateur privé ne s’engagera jamais dans la construction d’un tunnel, de surcroît destiné à accueillir les camions, avec ce que cela signifie pour le creusement.

M. DELAPORTE – Alors qu’on le dise !

M. LE PRESIDENT – L’Etat n’annonce rien quand il n’a pas les moyens financiers. Il laisse supposer.

M. SAINT-AMAUX – Dans la lignée de ce que je disais lors de la réunion de décembre, ce plan me semble important en ce qu’il apporte une ambition et une cohérence pour l’ensemble du secteur ainsi qu’une lisibilité et pour nous et pour les autres, même s’il y a débat autour du pont d’Achères. Nous affirmons ainsi à l’État que nous sommes d’accord pour la construction de logements, si c’est dans un cadre équilibré de développement économique et urbain, avec les transports, l’environnement et les loisirs. Un tel projet ne peut reposer que sur tous les piliers à la fois. Sinon, les maires refusent de faire des logements s’il n’y a pas de routes ou refusent le développement économique s’il n’y a pas les logements nécessaires etc...

Bien entendu, il subsiste des problèmes. Mais malgré cela, grâce à cette lisibilité, on peut peut-être prouver aux partenaires que si l’on demande une ligne à grande vitesse par exemple, c’est en fonction des besoins actuels et futurs. On ne peut plus nous oublier dans le grand projet le Havre – Paris, or c’est un danger toujours très grand, pour les infrastructures et pour le développement économique. Et si on ne peut plus nous oublier, c’est parce que nous avons enfin un schéma qui donne une cohérence d’ensemble et justifie, par exemple, l’existence de l’EPAMSA ou de l’AUDAS, qui sont des bras armés pour un projet d’ensemble. Ainsi, tout s’emboîte, même si ce n’est pas toujours sans frictions.

Cela étant, ce document est pavé de bonnes intentions. Il s’agit pour nous d’en faire des vérités en travaillant aux réalisations.

M. LE PRESIDENT – Je n’ai rien à retrancher à ce discours. J’adhère totalement à cette idée de cohérence. Et justement, nous allons commencer tout de suite à décliner ce plan dans une série de délibérations qui suivent. Notre engagement est réel, dans la mesure, certes, des moyens financiers qui seront les nôtres sur la durée. J’insiste aussi sur le rôle des ports. Nous avons celui de Limay et bientôt celui de Triel, qui est plus modeste. Sur la Confluence qui est le neuvième territoire identifié dans le cadre du Grand Paris, nous travaillons en liaison étroite avec la communauté d’agglomération de Cergy-Pontoise et le Conseil général du Val d’Oise. Il est aussi concerné que nous par le fret maritime que permet l’ouverture du canal Seine-Nord Europe et la ligne nouvelle Paris-Normandie, dont on espère qu’elle s’arrêtera à la Confluence, ainsi que par Éole. En tout cas, je remercie Jacques Saint-Amaux, car il est important, à face à nos partenaires, de montrer que nous parlons d’une seule voix.

M. TAUTOU – Il me semble intéressant de rappeler la nécessité de la A 104, pour éviter toute confusion sur ce qu’est le projet du pont d’Achères et la liaison entre la RD 30 et la RD 190. Pour la boucle de Chanteloup, il existe un projet global : Le quartier de la Centralité avec 2 800 logements, le nouveau port à Triel, le cœur vert, l’écopôle, autant de projets qui sont en cohérence avec le pont et la liaison entre les départementales. Mais si l’on ne devait pas réaliser le pont, tout ce projet, sur

lequel nous sommes d'accord avec le Conseil général depuis des années, perdrait sa cohérence. C'est là le danger : à ne pas prendre en compte nos plans dans leur ensemble, on mettrait en défaut notre parole d'élus. Quand nous avons réfléchi à ce territoire, quand nous avons signé avec le préfet de Région pour avoir un écoquartier sur l'ensemble de la boucle, c'est dans le cadre d'un projet d'ensemble. Notre volonté de développer enfin ce territoire sera mise en péril si l'on ne prend pas garde, comme l'a dit Jacques Saint-Amaux, au fait que la réalisation de chacun des projets est absolument nécessaire pour la cohérence de l'ensemble. Ne nous laissons pas arrêter par des difficultés sur l'un ou l'autre d'entre eux. Après tout, comme vous l'avez rappelé, il n'y a pas un projet de route qui ne fasse pas l'objet de discussion. Cela fait 20 ans, que j'attends, dans mon canton, la voie de contournement du CD 154. Tout était prêt, y compris le financement du Conseil général, mais cela fait 20 ans que le projet est bloqué : nous en sommes au Conseil d'Etat. Préservons la cohérence pour éviter qu'on mette en doute la parole des élus dont, en cette période, la crédibilité est parfois mise en cause.

M. LE PRESIDENT – Il est essentiel de réaffirmer cette position de bon sens.

M. SYLVESTRE – Je me félicite de cette délibération. On a longtemps tourné le dos à la Seine, malgré son rôle tout au long de l'histoire. En 1960-1965, il passait au barrage-écluse de Méricourt 350 bateaux par jour, montant et avalant. Puis, il a fallu attendre des heures sur le bord de la Seine pour voir passer un bateau. Le fleuve a un peu repris vie avec le port de Limay. Aujourd'hui on reprend conscience que le fleuve est une source de vie, que ce sillon chargé d'histoire est aussi porteur d'espoir.

M. LEQUILLER – Ce dossier est capital, par les actions qu'il met en place et parce qu'il marque l'ambition du Conseil général face à tous nos partenaires et la priorité que nous voulons donner à la Seine, qui est un fantastique atout. C'est aussi une façon de nous inscrire dans le projet Paris-Le Havre. C'est enfin insister sur la transversalité du développement entre l'économie et l'environnement. A ce titre, j'insisterai sur l'entretien des berges, la qualité de l'eau...

M. LE PRESIDENT – C'est intégré dans le plan.

M. LEQUILLER – Tout à fait. Au titre du développement urbain et, sur une plus petite échelle certes, je veux signaler la passerelle de Port-Marly.

M. LE PRESIDENT – Oui, c'est de nature différente : les quatre grandes passerelles mentionnées dans le plan sont d'intérêt départemental, celle de Port-Marly est d'intérêt local.

M. LEQUILLER – Enfin, je souscris à une remarque qu'avait faite Olivier Delaporte : dans le dépliant, on oublie la culture, même si dans la liste des actions on trouve des initiatives culturelles et sportives. A ce propos, j'insiste à mon tour sur le gros travail effectué par Brigitte Cayla. Mais nous y reviendrons, car nous aurons à approuver d'autres actions qui s'intègrent dans ce plan Seine dont je salue l'ambition.

M. SOLIGNAC – En tant qu'élus du secteur d'Achères, je peux témoigner que l'ensemble des élus achérois sont favorables à la réalisation du pont et de ce boulevard urbain dans la ville. S'il y a peut-être des oppositions, l'ensemble de ces élus sont conscients de ce que cela signifie pour le développement économique et la construction de logements.

M. FOURNIER – Il y a longtemps qu'on parlait d'investir, de capitaliser sur la Seine. Je suis très heureux qu'on y parvienne aujourd'hui avec ce projet de grande envergure qui fera des Yvelines un

département phare pour le développement urbain, le développement durable, l'environnement, les loisirs et la culture. Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT – Je souhaitais présenter un projet fédérateur. Je suis heureux de constater que c'est bien le cas. Au delà de nos mandats, aux uns et aux autres, il s'agit bien là d'un engagement que nous prenons pour notre Département, dans la durée et qui renforcera certainement considérablement son attractivité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. BARTH – C'est en effet un projet fédérateur et qui répond à des intérêts majeurs. Il est si intéressant qu'il donne des idées : on pourrait imaginer sur ce modèle un plan Yvelines sud autour des forêts. Il s'appuierait sur la charte du PNR, sur le Scot du Sud-Yvelines que nous avons mis six ans à élaborer et qui vient d'être arrêté. Ce territoire, avec deux échangeurs de l'A 10 et l'A 11, est aussi une entrée de notre département. Les enjeux n'étant pas les mêmes, ce plan n'aurait peut-être pas la même ampleur ni le même coût, mais pour l'économie, le logement, l'environnement, il ne serait pas moins important. Je lance donc l'idée.

M. LE PRESIDENT – On sait que Jean-Louis Barth défend toujours son territoire avec fougue et constance. Il est bon de s'inscrire dans la durée, j'en prends note.

Accord avec l'EPAMSA sur la mise en œuvre de l'OIN Seine Aval

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé ici une application de ce plan Yvelines Seine dont on a rappelé l'ambition et la cohérence. Les 51 communes et 5 intercommunalités qui composent l'OIN Seine Aval, ainsi que le Département, la Région et l'Etat ont approuvé le 31 janvier 2008 le protocole de l'OIN 2007-2013, qui fixe les objectifs et précise les moyens de les atteindre. Pour sa mise en œuvre, le Département a adopté un contrat de développement équilibré des Yvelines. Il vous est proposé un avenant au contrat pour préciser les priorités opérationnelles de l'OIN, leur calendrier et leur financement.

Pour atteindre les objectifs fixés dans ce protocole sur l'emploi, les infrastructures et services de transport, les logements, l'Etat, la Région et le Département ont décidé d'y investir 50 millions d'euros chacun et de confier la direction du projet à l'EPAMSA, appuyée par des outils techniques et opérationnels tels que l'AUDAS et l'EPFY.

Sur cette base, le Département a réservé dès 2010, 43 millions d'euros d'investissement, en sus des 7 millions d'euros consacrés à l'ingénierie d'aménagement et des crédits départementaux de droit commun. Cet engagement porte notamment sur la réalisation de bus haut niveau de service pour desservir les nouveaux secteurs de développement, améliorer leurs raccordements aux gares et les franchissements de Seine, et, globalement, les conditions d'accès au secteur.

L'Etat a confirmé son engagement financier à hauteur de 18 millions d'euros sur l'échangeur des Graviers, à l'ouest de l'agglomération mantaise et sur les deux conventions écoquartiers, de 10 millions d'euros chacune, signées le 3 mars 2009 pour les écoquartiers de la boucle de Chanteloup et de Mantes-Rosny.

Enfin tardivement, Le 7 juillet dernier, la Région Ile-de-France a adopté la convention d'objectifs pour la mise en œuvre du Grand Projet n°3 sur la Seine Aval, qui mobilise les 43 millions d'euros de sa participation essentiellement sur la qualité de la desserte et la qualité environnementale d'opérations structurantes de l'OIN.

Avec l'adoption de cet avenant, le Département sera en mesure de dynamiser l'ensemble du projet, en donnant la priorité à la mobilité interne du territoire. Les études menées par l'EPAMSA et le STIF font apparaître que les opérations retenues initialement ne consomment pas la totalité des

43 millions d'euros ; l'avenant propose d'utiliser le solde à des nouvelles actions définies par le comité de pilotage de l'OIN dès 2011. Il s'agit de l'échangeur des Graviers dans l'ouest Mantois, et d'un BHNS reliant le centre-ville de Mantes, la gare, l'Université, le secteur Mantes-Innovaparc, les Closeaux, les Graviers. Il s'agit également d'opérations de recyclage du foncier pollué, des franchissements de Seine entre Mantes et Limay, Meulan et les Mureaux et Carrières-sous-Poissy et Poissy et du parc habité de Carrières-sous-Poissy, dans la continuité du parc départemental en bord de Seine.

Les deux conventions particulières qu'il vous est demandé d'adopter dans le cadre de l'avenant portent sur la dépollution des terrains nécessaires au projet de nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy et sur du logement diversifié aux Hauts de Rangiport à Gargenville. Les concours à l'EPAMSA pour ces deux opérations seraient respectivement de 4 280 000 euros et de 715 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Jacques Saint-Amaux demandait qu'on se mette à réaliser ces projets. Voici la mise en œuvre immédiate de projets en bord de Seine qui tiennent à cœur à de nombreux élus qui siègent à l'EPAMSA. Et comme l'a rappelé Hervé Planchenault, signé la semaine dernière la Région a enfin signé pour l'engagement de 43 millions d'euros. On ne peut que se féliciter de la participation active de la Région à la réalisation de tous ces projets.

M. JOUY – J'approuve totalement le contenu de cette délibération et je suis satisfait de tout ce qu'on fait dans le Mantois et le secteur de Seine aval. Je regrette cependant, à propos de l'échangeur des Graviers, la très mauvaise négociation avec la SAPN sur le péage. Des gens qui habitent Rosny devront payer pour prendre cet échangeur et faire 4 kilomètres.

M. LE PRESIDENT – Un euro au lieu de 2,50 euros actuellement.

M. JOUY – Je suis étonné que le maire de Rosny n'ait pas réagi. Voilà un nouvel échangeur qui va coûter très cher, et tout le monde y participe, mais il y aura encore un péage pour quelques kilomètres.

M. LE PRESIDENT – C'est une négociation entre l'Etat et la SAPN, extrêmement difficile car la position de la SAPN est de ne rien négocier. C'est presque un exploit d'avoir décidé l'Etat à s'engager fermement. On rétrocède quand même 1,50 euro à chaque automobiliste. Nous avons eu ce débat dans le cadre de l'OIN.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement pour piétons et cycles sur la RD 48 entre Andrésey et Conflans-Sainte-Honorine

M. RAYNAL, *rapporteur* – Monsieur le Président, vous donnez la parole à un conseiller général heureux ! (*sourires*) Je le suis, car avec la délibération sur le véhicule intelligent, nous avons apporté notre soutien au projet Muse qui a vu naissance dans le technoparc de Poissy où quelques entreprises occupaient un hôtel d'activités – elles sont aujourd'hui établies à Conflans-Sainte-Honorine. Je le suis aussi en raison de ce qui se passe dans l'usine de montage de Poissy grâce à la 208. Vous n'avez pu être des nôtres au lancement, mais je sais que vous vous y rendrez bientôt. La 208 représentera 40 % des ventes de PSA si elle se développe comme on l'espère. Ce sont, sur 2011 et 2012, des centaines d'emplois renforcés à Poissy. En ces temps où l'on parle beaucoup de

désindustrialisation et d'entreprises en difficulté, quand une entreprise embauche des centaines de personnes, il faut le dire. De plus, pour la formation, il y aura prochainement un rapprochement entre PSA et l'IUT de Mantes qui a une filière de mécatronique. Il faut, à la sortie, mieux orienter les étudiants vers des emplois offerts qui sont parfois des emplois de proximité. Dans l'est de la France par exemple, les jeunes sortis même d'un lycée professionnel peuvent très vite aller travailler dans une usine du groupe : c'est un des seuls débouchés et ce n'est pas dévalorisant. En Ile-de-France, les offres d'emplois sont tellement diversifiées que même si l'on forme un étudiant jusqu'en DUT sur un emploi de type industriel, il risque de bifurquer vers d'autres professions. De ce fait, les usines implantées dans notre département ont des difficultés à trouver la main d'œuvre qui convient. Je parlais de centaines d'emplois, qui sont la réalité du marché ; mais la volonté d'aller travailler dans les usines de montage est en décalage avec cette réalité.

Je suis heureux encore de la naissance du parc de Carrières-sous-Poissy, le peuple de l'herbe.

M. LE PRESIDENT – Une belle référence au film *Microcosmos*.

M. RAYNAL – C'est un très bel équipement pour les populations qui vont venir s'installer dans cette boucle de la Seine. Nous avons tous dit que le développement économique et le développement résidentiel devaient s'accompagner d'un certain nombre d'infrastructures. J'espère que l'on aura la sagesse de préparer ces infrastructures, comme on le fait pour le peuple de l'herbe avant l'arrivée de ces populations, ou nous allons les engager dans une impasse.

J'en viens à cette autre facette du plan « Yvelines Seine », qui est l'objet de ce rapport. Il s'agit d'approuver le projet d'aménagement pour piétons et cycles entre Andrésey et Conflans-Sainte-Honorine et d'autoriser le lancement de l'enquête publique. On a dit l'intérêt de ce projet. Le développement de la vallée de Seine avance.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Et je suis certain que vous êtes un conseiller général heureux aussi de ce quatrième point.

Mlle ERVERA – C'est à l'initiative d'Andrésey que cette liaison douce va se réaliser, mais Conflans se réjouit de ce projet, car vous connaissez la forte sensibilité écologiste de notre sénateur-maire. Nous allons poursuivre la réalisation de liaisons douces tout le long des berges à Conflans.

M. LE PRESIDENT – Notre but avec ces opérations successives est de faire sauter les verrous : il en reste une trentaine, soit 9 pour les cheminements piétonniers et 21 pour les cyclistes, afin de permettre la continuité de circulation le long des berges de la Seine. J'en profite pour rendre hommage à Pastelle Soleille qui s'est totalement engagée dans la réalisation des documents que vous avez reçus aujourd'hui. (*Applaudissements*).

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Animation et valorisation de la Seine

M. GOURDON, *rapporteur* – Dans le cadre d'Yvelines Seine, il vous est proposé le lancement d'un appel à projets exceptionnel pour encourager l'émergence d'initiatives locales visant à valoriser la Seine et ses abords autour de trois axes : le développement des activités fluviales ; le développement de l'animation culturelle et touristique en lien avec la Seine ; la valorisation environnementale des espaces ouverts associés au fleuve. Cependant la 5^{ème} commission a refusé, dans ce volet, la

suppression de l'aide aux communes pour l'élimination des décharges. L'appel s'adresse aux acteurs publics comme privés. Les critères de sélection seront notamment : l'ambition du projet avec la prise en considération des volets écologiques, paysagers ; la garantie de la viabilité financière du projet et la pérennité des prestations pour cinq ans consécutifs ; la contribution dans la mesure du possible, de personnes en voie de réinsertion professionnelle ; les retombées pour le département en matière économique et d'image.

Un comité départemental chargé d'expertiser les dossiers de candidature sera composé d'élus et de personnalités qualifiées. Une expertise pourra également être sollicitée auprès du SMSO et de l'EPAMSA. Les projets doivent être présentés avant le 28 septembre 2012 et la sélection définitive par le Conseil général aura lieu le 15 novembre ; tous les projets devront être réalisés avant le 31 décembre 2014.

Dans la limite de 80% d'aides publiques, je vous propose de fixer le taux de la subvention départementale à 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 4 millions d'euros, soit une subvention maximale départementale de 2 millions d'euros. Une autorisation de programme estimée à 15 millions d'euros sera proposée au budget supplémentaire 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité sous la réserve que j'ai exposée et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai validé l'amendement de la Commission qui supprime le deuxième aliéna du délibéré, « Décide la suppression du dispositif d'aide aux communes pour l'enlèvement des dépôts et décharges sauvages.... » Nous garderons ce dispositif ancien pour 2012 et nous mettrons en place un dispositif nouveau. Je vous propose de voter sur la délibération ainsi modifiée.

Nous avons beaucoup parlé des appels à projets pour le soutien à la filière automobile. En voici un bien différent, de valorisation de la Seine. Des communes ont déjà des projets, comme Poissy pour l'île de Migneaux, Moisson, Guernes. Avec l'aide de l'EPAMSA et du SMSO on devrait pouvoir bien soutenir ces initiatives.

Le projet de délibération, modifié, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Parc paysager de Carrières-sous-Poissy

M. LE PRESIDENT – Nous sommes heureux de délibérer sur ce parc paysager et récréatif en présence de Monsieur le maire de Carrières-sous-Poissy.

M. BEL, *rapporteur* – C'est avec beaucoup d'enthousiasme, monsieur le Président, que vous avez présenté mercredi dernier à Chanteloup-les-Vignes les dix points clé de ce plan Seine, dont un des fleurons est le parc paysager et récréatif de Carrières-sur-Seine, montrant ainsi au passage que vous êtes un président de Conseil général heureux !

Dans le passé, nous avons créé un espace naturel sensible sur 113 hectares. L'établissement public foncier des Yvelines a fait diligence en achetant aux sablières 70 hectares. De notre côté, la semaine dernière nous avons signé les dix premiers actes notariés concernant sept hectares achetés à des particuliers.

Aujourd'hui, il s'agit d'adopter le projet d'aménagement futur, paysager et récréatif. Sur ce projet, la maîtrise d'ouvrage reviendra au Département pour les infrastructures et à la communauté d'agglomération pour les équipements comme la maison du parc, les guinguettes, aires de jeu, terrains de sport et observatoires.

Pour ce qui nous concerne, nous avons dû tenir compte de l'histoire du site, voué au maraîchage et à l'exploitation de carrières, de la qualité des sols, du potentiel écologique avec les deux étangs de la

Galiote et de la vieille ferme – on s’orientera vers les insectes et l’avifaune – le paysage fluvial. Il faut comme tous les riverains de la Seine tenir compte du plan de prévention du risque inondation et, ce qui rassurera Fanny Ervera, de l’emprise réservée à la prolongation de la A104, enfin des usages actuels.

L’étude a permis de dégager les grandes orientations. L’agencement en trois secteurs, une bande active, un espace naturel central et les berges de la Seine, permet une transition progressive entre le fleuve, l’espace naturel et le front urbain. Le développement de la thématique des insectes offrira une dimension pédagogique. La bande active sera aménagée sur 1,7 km de linéaire comme un quai de promenade avec une piste cyclable, des kiosques, une trentaine de jardins familiaux, trois aires de jeux, une aire d’évolution sportive ; une zone sera réservée à l’organisation occasionnelle d’évènements sportifs et culturels exceptionnels. 170 places de stationnement seront créées, plus le stationnement le long de la voirie. On créera environ 12 kilomètres de cheminements pour partie accessibles aux personnes handicapées, avec une signalétique et mobilier sur l’ensemble du parc et l’éclairage sur la bande active. Une grève alluviale longue de 400 mètres permettra au public de s’approcher du fleuve. Enfin seront entrepris des travaux de restauration écologique de roselières et de zones humides.

Le montant des travaux a été estimé à 12 600 000 millions d’euros TTC aléas compris. Nous avons l’intention de commencer les travaux cette année pour 800 000 euros afin de réaliser 5 000 mètres carrés de bande active.

Bien entendu, nous sollicitons des subventions auprès de la Région, de l’Agence des espaces verts d’Ile-de-France et de l’Agence de l’eau Seine-Normandie notamment pour les milieux humides.

Nous vous donnons rendez-vous en juillet pour une visite virtuelle des lieux.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je souhaitais pouvoir ouvrir très vite, avant même que les logements ne soient construits, 5 000 mètres carrés de bande active pour que la population commence à s’approprier ce parc et en suivre la réalisation, qui va s’échelonner sur un certain temps. C’est un équipement exemplaire et je ne doute pas que l’agence des espaces verts ne contribue de façon conséquente à la valorisation de ce parc. N’oublions pas qu’il est l’œuvre également de la communauté d’agglomération des deux rives de Seine.

M. TAUTOU – En effet et je vous remercie, monsieur le Président, pour ce magnifique projet. La CA2RS apportera un peu plus de trois millions d’euros et aura ensuite à gérer le parc. La participation du Conseil général était très importante pour nous.

Je signale qu’il y aura une présentation numérique cinématique qui rend le projet particulièrement innovant et changera l’image que l’on a des espaces naturels sensibles du Département qui pourra être fier, encore une fois, d’être dans les premiers à créer une ambiance verte de cette qualité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Croisières pédagogiques sur la Seine

M. LE PRESIDENT – C’est une délibération que j’ai eu le plaisir de rapporter en son temps et qui s’inscrit pleinement dans le plan Seine.

M. PIVERT, *rapporteur* – Il vous est proposé d’attribuer à l’association « Les Compagnons des Jours Heureux », dont le siège est à Saint-Germain-en-Laye, une subvention de 50 000 euros pour le renouvellement de l’opération « Croisières Pédagogiques sur la Seine » en 2012 au bénéfice de

classes du premier degré et de collègues de l'enseignement public et privé sous contrat d'association. Elle rencontre un beau succès auprès des jeunes Yvelinois.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le président de la troisième commission, Joël Desjardins, a eu raison de faire venir les membres sur cette péniche, car c'est une très jolie croisière du Pecq à Conflans-Sainte-Honorine, avec visite du musée de la batellerie.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Schéma départemental des véloroutes et voies vertes

M. MALLE, *suppléant*, M. TISSIER *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de compléter la politique départementale en matière de liaisons douces initiée en 2006 et 2010 par la création d'un nouveau dispositif de subvention en faveur de la création d'ouvrages spécifiques aux modes doux – passerelles, passages inférieurs, bacs... – pour les franchissements d'intérêt régional ou départemental, de la Seine ou d'infrastructures lourdes de transport.

Dès 1997, le Conseil général des Yvelines a adopté un premier schéma directeur d'itinéraires cyclables le long des routes départementales, adapté en octobre 2004, mis à jour en juin 2006 et complété d'un schéma départemental des véloroutes et voies vertes en juin 2010.

C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé de compléter le dispositif régional par une subvention départementale pouvant aller de 20% à 30% du montant total hors taxes, sans pouvoir dépasser 80% de subventions publiques et pour un montant de travaux plafonné à 3 000 000 euros HT par ouvrage d'art. Ce plafond pourra être augmenté par décision de la commission permanente.

Il vous est également proposé d'appliquer un règlement particulier à ce dispositif de subvention qui consisterait à exiger de la collectivité demandeuse le dépôt du dossier de demande de subvention un an avant le début des travaux afin de pouvoir budgéter cette aide sur l'exercice suivant.

Le coût de ce nouveau programme peut être évalué à 5 millions d'euros répartis sur 10 ans.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Beaucoup de maires souhaitent installer de tels équipements. Pierre Lequiller mentionnait une passerelle. C'est un peu trop lourd dans ce genre de dispositif. Mais le maire d'Andrézy a innové avec le bac, qui a du succès. Pour l'île Nancy, avec « sculptures en l'île », il avait fait créer deux petits débarcadères. S'approprier la Seine, c'est aussi s'approprier des îles qui pour l'instant ne sont pas aménagées faute d'accès.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avenue verte London-Paris

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Département est membre fondateur de l'association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue Verte London Paris, véloroute qui traversera le département des Yvelines sur 25 km entre Chatou et Conflans-Sainte-Honorine. L'association est notamment chargée de la coordination des actions de communication telles que la mise en place d'une charte graphique, la réalisation d'un topoguide et l'élaboration d'un site Internet dédié à l'Avenue Verte ainsi que des manifestations promotionnelles. Sur un coût global de 178 000 euros, les Yvelines verseront 30 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Outre la communauté de communes des boucles de Seine sont concernées Chatou, Croissy, Le Pecq, Montesson, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye, Achères et Conflans-Sainte-Honorine.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Espaces naturels sensibles à Chanteloup, Limay et Vaux-sur-Seine

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé le financement de trois projets communaux de valorisation paysagère et récréative de l'espace fluvial qui contribuent au développement de l'attractivité de la vallée. Ils concernent l'acquisition d'espaces naturels sensibles sur les communes de Chanteloup-les-Vignes, Limay et Vaux-sur-Seine pour un montant total de 15 233 euros. Il s'agit notamment de préserver des coteaux et de faire des jardins familiaux en bord de Seine.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'en encore une manière de décliner notre plan Seine.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Espaces naturels sensibles à Plaisir, Gambais et Montesson.

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé, pour compléter la forêt départementale de Saint Apolline à Plaisir, d'acquérir une petite parcelle pour 1 500 euros dans un secteur affecté par les tempêtes successives et qui est à replanter ; de vendre à des riverains des terrains inutiles, de l'avenue de Neuville à Gambais ; de confirmer l'acquisition de 2,2 hectares de terrains à Montesson que vous aviez décidée le 17 décembre 2010, suite à des modifications de dénomination de parcelles, pour 102 000 euros.

La commission Urbanisme, environnement et affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite que ceux qui ne le connaissent pas viennent découvrir le parc départemental de Montesson, à un moment agréable dans l'année. Il continue à s'agrandir.

M. BEL – Oui, nous avons acheté 14 hectares à la société GSM. Actuellement 20 hectares sont aménagés et à terme l'espace naturel sensible couvrira 160 hectares.

M. LE PRESIDENT – Et dans ce site magnifique, il y a une maison destinée à l'accueil du public. Nous verrons comment vous la faire découvrir.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Domaine départemental des Bréviaires

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans le cadre d'un projet de développement d'un site d'intérêt général autour du cheval et de sa pratique, le Département souhaite faire du Haras des Bréviaires l'un des lieux privilégiés pour des manifestations Yvelines Campus à l'occasion des vacances scolaires. Il veut aussi aménager l'accès aux handicapés.

Aussi a-t-il signé avec les Haras Nationaux, qui souhaitent développer leur activité, un accord cadre qui vise notamment à lui rendre sa fonction de maître d'ouvrage.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'adoption de la programmation d'une première phase de travaux au domaine des Bréviaires qui porte sur la remise à niveau de la carrière équestre et du paddock et la réfection des toitures de 5 bâtiments, pour un montant total de 1 128 2200 euros. Ces travaux sont programmés sur 2012 et 2013. J'en profite pour me féliciter du bon travail fait avec les Haras Nationaux sur le domaine des Bréviaires.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Grâce à Yvelines campus, nous faisons venir beaucoup de jeunes pour découvrir le cheval, la randonnée et la forêt.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Gendarmeries départementales

M. LE PRESIDENT – Cette délibération porte sur une consultation en vue de passer un bail emphytéotique concernant les gendarmeries. Nous allons lancer de très importants programmes d'investissement dans le secteur social et la réorganisation des subdivisions d'exploitation des routes. Tous ces projets nécessitent une forte implication de nos services sur le plan technique et financier. En parallèle, il faut renforcer l'appui au SDIS. Nous risquons d'être confrontés à des difficultés pour réhabiliter les vingt casernes que nous gérons, avec 350 logements. J'ai demandé qu'on réfléchisse à la possibilité de signer un bail emphytéotique administratif pour réaliser au mieux, conformément aux vœux des gendarmes, les réhabilitations nécessaires. Les extensions et réhabilitations lourdes des gendarmeries d'Ecqueville, Mantes, Maule et Montfort-l'Amaury resteront de la compétence du Département.

Philippe Tautou va penser que j'ai épuisé le sujet, mais je suis sûr qu'il a encore bien des éléments à nous apporter.

M. TAUTOU, *rapporteur* – Oui, avis favorable des commissions. (*Rires*)

La surface bâtie que le Conseil général a à entretenir représente 1 400 000 mètres carrés. Cela comprend les 20 gendarmeries. La loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite Loi LOPPSI 2, pourrait être l'occasion de confier à un opérateur, au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, une mission globale de conception, rénovation, financement et maintenance de l'ensemble des casernes de gendarmeries dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif. C'est ce que nous vous proposons d'examiner pour réaliser des investissements importants sur une période de 30 ans, et cela permet, sur les cinq premières années, de faire réaliser par l'emphytéote les travaux les plus importants. Au cours de l'automne dernier, nous avons établi une évaluation préalable, qui a permis de chiffrer le montant des travaux à 15 millions d'euros. Cet outil de gestion que nous envisageons permet de rester au plus près des besoins des gendarmes et donc d'apporter un service de grande qualité. Compte tenu de la complexité du dispositif, la procédure retenue est celle du dialogue compétitif. Si au terme de la

consultation un projet se révèle intéressant, nous vous soumettrons ce projet de bail emphytéotique administratif au début de 2013.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il y avait encore bien des choses à dire ! J'ai interrogé la Région et j'ai reçu une lettre du président Abdelak Kachouri chargé de la citoyenneté, de la politique de la Ville et de la sécurité. Il m'indique que la Région mène, comme nous, une réflexion sur ce dispositif en matière de sécurité. Nous essayons tous d'agir au plus vite, au mieux de nos finances et dans les meilleurs conditions.

M. BARTH – Cette information sur la Région va peut-être dans un sens différent, mais pour notre part, en l'état actuel de la proposition, nous nous abstenons, sur une question de principe, à savoir que si le passage du service public à une gestion privée peut être présenté comme une façon de mieux gérer et plus rapidement, le bilan de ces transferts, après un certain nombre d'années est tout autre. *Le Monde* y a consacré une page récemment : les collectivités ne peuvent plus supporter les charges de ces transferts car payer les entreprises qui assureront ces missions, c'est ajouter un coût au coût normal de la gestion. Même si certains trouveront cela ringard, je pense qu'une collectivité peut aussi avoir ses services propres, avec des agents formés et compétents pour gérer à des coûts moindres que ceux d'une délégation. Nous ne sommes pas ici dans une démarche de partenariat public-privé, auquel cas nous serions tout à fait contre. Nous allons donc attendre le résultat du dialogue compétitif et nous verrons ce qu'il en est. Mais nous choisissons une autre gestion, plus économe et qui peut aussi être efficace.

M. LE PRESIDENT – C'est aussi mon sentiment et c'est pourquoi je suis extrêmement prudent en engageant cette procédure. Mais en constatant que la Région fait la même chose, je ne suis pas mécontent. Nous en discuterons en commission, car je tiens à l'efficacité, mais cela ne doit en aucun cas coûter plus cher à la collectivité.

MME MARY – Pour ma part, je suis tout à fait favorable à cette formule de consultation. Le bail emphytéotique administratif existe depuis longtemps. J'en ai géré un certain nombre, j'en ai en cours actuellement et j'en suis satisfaite. L'introduction du dialogue compétitif dans la loi de 2011 rend cet outil encore plus intéressant. Un point important est la durée du bail emphytéotique, qui doit couvrir l'ensemble des dépenses. Mais la restitution du patrimoine à celui qui a consenti le bail est définie précisément dans le code civil et n'a pas changé. Je suis tout à fait d'accord pour cette consultation.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec l'abstention du groupe des élus de gauche à l'exception de Mme Mary.

Etudes pour le SDIS

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le présent rapport concerne le vote d'un complément de budget relatif aux études pré-opérationnelles pour les constructions destinées au Service départemental d'Incendie et de Secours. Le budget de 120 000 euros voté en 2006 nous permis de réaliser des études notamment pour les sites de Bréval, Chanteloup, Les Mureaux, Méré et Trappes. Pour financer les nouvelles opérations qui seront engagées sous la maîtrise d'ouvrage du Département, soit le regroupement à Trappes du centre d'alerte et de la direction du SDIS, et la construction de centres de secours aux Mureaux et au Mesnil-le-Roi, il vous est demandé de voter un budget supplémentaire de 100 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre d'incendie à Méré

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le projet de Méré, que je viens de mentionner, concerne à la fois la caserne de pompiers et le centre d'exploitation routier. Suite à des problèmes de fondation et d'une autre utilisation de la réserve de sel, il vous est demandé de réévaluer le budget initial de 725 000 euros pour le porter à 10 850 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Appartements au bénéfice du SDIS

M. MALLE, *suppléant*, M. TISSIER, *rapporteur* – Il est proposé la mise à bail au profit du SDIS de deux appartements, l'un au 19 bis, rue du Pont Colbert à Versailles, qui a été réhabilité, l'autre au 58, boulevard Carnot au Vésinet.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Loger les pompiers reste un gros problème.

M. JOLY – En effet. En tant que président du conseil d'administration du SDIS, je me félicite du vote des ces trois décisions importantes pour les pompiers.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Foyer de l'adolescence et de l'enfance

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le présent rapport vous propose de réévaluer de 42 000 euros le coût de l'opération de travaux de déconstruction de l'immeuble existant sur la parcelle acquise pour construire un foyer de l'adolescence et un foyer de l'enfance à Mantes-la-Jolie.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Domaine La Bruyère à Versailles

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la programmation d'un diagnostic préalable à la réalisation d'une opération de travaux de réfection sur des réseaux extérieurs d'assainissement, d'eau et de gaz au domaine départemental La Bruyère à Versailles.

Les canalisations en fonte grise qui y existent sont désormais proscrites et il conviendra de les remplacer. Le coût du diagnostic est estimé à 35 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Stations de production de saumure

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le présent rapport concerne des travaux de mise en œuvre de centrales de production de saumure pour les routes départementales dans trois centres d'exploitation des routes pour les sites de Saint-Cyr-l'École, Carrières-sous-Poissy et Mantes-la-Ville. Cette bouillie est plus performante que le sel traditionnel, notamment pour l'environnement, mais légèrement plus chère. Il est prévu pour 116 000 euros d'aménagements.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Alain Monteil me confirme l'intérêt de la saumure... Nous allons passer très vite aux travaux pratiques.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Liaisons douces sur routes départementales

M. MALLE, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de réalisation fin 2011 du programme annuel d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération, et de proposer la réalisation de trois opérations nouvelles à Juziers et Gargenville, Versailles et sur les 25 km de la véloroute Paris Londres, qui traverse notre département, pour un montant de 1 071 000 euros au titre de l'année 2012.

Les programmes votés de 2007 à 2011 ont permis de réaliser 38,218 km d'aménagements cyclables. Il vous est également proposé au titre de l'année 2012 de poursuivre la réalisation des opérations suivantes du programme 2010 dans la limite des crédits de paiement inscrits au budget et d'engager diverses études.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous apprécions que le rapport comporte une carte permettant de localiser les aménagements en cours.

Signalisation sur les routes départementales

M. MALLE, *rapporteur* – Dans le cadre de notre politique de modernisation de la signalisation verticale de police sur les routes départementales, initiée en 2003, le présent rapport a pour objet de dresser le bilan des travaux engagés en 2011 et de définir le programme de travaux pour l'année 2012.

Une circulaire de 1992 du Ministère de l'Équipement préconise le remplacement des panneaux de classe 1 âgés de huit ans et plus, et celui des panneaux de classe 2 âgés de douze ans et plus.

La politique départementale consiste à n'utiliser que des panneaux de classe 2, plus réfléchissants. Entre 2003 et 2011, 70% de l'ensemble des panneaux, de classe 1 ou 2, ont ainsi été remplacés par des panneaux de classe 2.

Le programme 2012 s'élève à 325 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les panneaux de classe 2 sont en effet plus réfléchissants et donc plus protecteurs. Renseignement pris auprès d'Alain Monteil, il n'y a que deux classes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Programme de modernisation et d'équipement des routes départementales

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de dresser le bilan de l'exécution 2011 du programme de modernisation et d'équipement des routes départementales qui regroupe l'essentiel des grandes opérations d'investissement sur le réseau routier départemental et de présenter le programme envisagé pour l'année 2012.

Pour 2011, le total prévisionnel cumulé de ces dépenses Etudes - Acquisitions foncières – Travaux devrait s'élever à 29 533 769 euros ce qui représente un taux d'exécution global de 78 %.

Le montant prévisionnel des recettes pour 2011 au titre des subventions de la Région Ile-de-France, de participations des communes aux travaux, et de participations diverses, devrait s'élever à 6 289 844 euros contre 14 970 000 euros en 2010.

Un montant de 35 441 678 euros est inscrit au BP 2012 au titre des crédits de paiement destinés à financer les opérations dont la poursuite ou l'engagement interviendra cette année. Ce montant est en augmentation de 27 % par rapport au BP 2011.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Transports franciliens

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Chacun a lu, je n'en doute pas, le budget du STIF, ce qui m'évite de répéter ce que sont les versements de chaque partenaire. Ce budget donc, s'élève pour 2012 à un montant de 5,015 milliards d'euros de recettes et de dépenses inscrites en section de fonctionnement. Il est en hausse de 0,9% par rapport au budget primitif 2011. La contribution du département des Yvelines, soit 1,59% des contributions publiques, augmente de 333 003,55 euros pour s'élever à 18 833 000 euros. Il vous est demandé d'en prendre acte.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Domaine de Grandchamp

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d’inscrire à l’ordre du jour de la prochaine assemblée des propriétaires de l’Association Syndicale Autorisée des Propriétaires du Domaine de Grandchamp, au Pecq, la demande de distraction de son périmètre, de parcelles dépendant du domaine public routier départemental. En clair, il s’agit d’en sortir les biens ayant fait l’objet, en 1995, d’une expropriation pour élargir la route départementale. Ce n’avait pas été fait à l’époque ; c’est une régularisation.

M. LE PRESIDENT – Le château de Grandchamp accueille la maison de l’enfance des Yvelines.

M. DE LA FAIRE – C’est à ce titre que nous restons dans l’association.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Parc de l’Equipement à Versailles

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le parc de l’Equipement ayant été transféré partiellement au Conseil général par convention en date du 30 juin 2010, le présent rapport a pour objet de solliciter le transfert de propriété à titre gratuit et en pleine propriété des équipements situés 2 avenue Clément Ader à Versailles et actuellement mis à la disposition du Département. Ce transfert de propriété ne donne lieu au versement d’aucun droit, taxe, salaire ou honoraire, le Département n’acquittant que 5 000 euros des frais d’acte notarié.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cependant il faudra réaliser des travaux d’aménagement assez importants, avec à terme la disparition du poste d’essence du garage départemental qui sera transféré à cette adresse.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Habilitations à l’aide sociale

M. LEVEL, *rapporteur* – Suite à la fermeture de l’établissement qui les hébergeait à Maule, quatre personnes âgées yvelinoises ont été transférées vers une autre structure du même groupe à Port-Marly. Afin de permettre la continuité de leur prise en charge, Il vous est proposé d’attribuer les quatre habilitations individuelles à l’aide sociale, dont elles bénéficiaient, au nouvel établissement d’accueil.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Initiation au secourisme

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Le Conseil général a la responsabilité, au titre de la PMI, des assistantes maternelles. Depuis 2005, existe une obligation de formation aux gestes de premier secours pour les enfants ; d'abord de 60 heures par an, elle a été portée à 120 heures en 2007. Une convention a alors été conclue avec le SDIS pour quatre ans. Elle arrive à échéance. Il est proposé de la renouveler, sachant que les cent premières séances seront gratuites et les suivantes payantes. Ces paiements auront lieu ultérieurement. En revanche, il vous est proposé d'affecter une dotation de 14 000 euros, en particulier pour renouveler les mannequins.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. JOLY – Compte tenu de l'implication du Conseil général dans le SDIS, la formation est gratuite. Si l'on a cependant instauré des limites, c'est qu'un certain nombre de sessions ouvertes ne sont pas complètes, les personnes inscrites ne se présentant pas. Il faut alors organiser de nouvelles sessions. On travaille donc avec les services à faire en sorte que les assistantes maternelles inscrites se rendent bien à la formation.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Protection maternelle et infantile

M. FOURNIER, *rapporteur* – Afin d'assurer les activités de protection maternelle, infantile et de planification familiale le Département a conclu avec des communes, des associations et des centres hospitaliers des conventions qui prennent fin le 31 décembre 2011. Mais le Département travaille sur un projet visant à adapter la PMI aux besoins des territoires, qui sera présenté en juin. Il convient de proroger d'une année par avenant lesdites conventions afin de pouvoir tenir compte en 2012 des conclusions issues du projet de service PMI.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat social de territoire de Limay

M. VIGNIER, *rapporteur* – Désormais, dans le contrat social de territoire, le choix des fiches-action se fait selon les mêmes modalités que pour les contrats d'objectifs et de moyens, afin de rendre le dispositif plus souple.

L'aide financière octroyée aux communes ou intercommunalités par le Conseil général dans le cadre du contrat social de territoire pourra aller jusqu'à 50% du programme d'actions, mais on tiendra compte de toutes les aides – contrats uniques d'insertion/contrats d'accompagnement dans l'emploi, mises à disposition de locaux ou de personnels – pour évaluer la part du Département dans le coût global du projet. Les communes éligibles initialement au dispositif de contrat social de territoire bénéficient de l'aide financière maximale fixée à 35 € par habitant ZUS, en fonction des coûts du programme d'actions, hors financement alloué aux associations intervenant dans le cadre des compétences légales du Département.

Sur ces nouvelles bases, il vous est proposé de signer le contrat social de Limay. La participation du Département sera en 2012, de 71 900 euros, dont 62 500 au titre de la prévention générale, le reste

pour les CUI-CAE ; en 2013, de 75 000 euros, dont 63 000 au titre de la prévention générale ; en 2014, de 72 000 euros, dont 63 500 au titre de la prévention générale.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et Affaires générales un avis conforme, cependant, par amendement, il nous est demandé de mettre les montants portés à l'article 5 au contrat en cohérence avec ceux du délibéré (erreur matérielle).

La délibération ainsi amendée dans l'une de ses annexes est adoptée à l'unanimité.

Campagnes de vaccination

MME AUBERT, *rapporteur* – Les actions de santé sont de la compétence de l'Etat. Mais le Département peut participer à la mise en œuvre des programmes de dépistage des cancers et exercer, par convention avec l'Etat, les activités de vaccination, de lutte contre la tuberculose et contre les infections sexuellement transmissibles. C'est ce qu'il fait depuis 2005.

Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2011. Le Président a informé le directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de sa décision de ne pas les reconduire. Toutefois, afin de permettre à l'ARS de trouver de nouveaux opérateurs, il vous est proposé de signer une convention transitoire formalisant le concours du Département des Yvelines à l'exercice de ces actions de santé pour un délai de 8 mois maximum. Nos partenaires dans ces actions sont les communes, l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, les centres hospitaliers et l'association de dépistage de masse des cancers dans les Yvelines.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme à la majorité.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit simplement d'assurer une bonne transition pendant ce délai.

M. VIGNIER – Cette délibération me gêne un peu. Certes, les missions de santé sont de la compétence de l'Etat au titre de la solidarité nationale et le Département, dans l'action qu'il menait jusqu'à présent, n'était qu'un opérateur et recevait l'argent de l'Etat pour ce faire.

Mais il se trouve que les Yvelines sont un des départements où les cas de tuberculose augmentent. Et sur le plan social, les personnes bénéficiaires de la CMU peuvent avoir une aide, des mutuelles en apportent une également dans certaines conditions, mais il y a beaucoup de jeunes qui sont sans rien. Ceux-là ne peuvent pas se faire soigner et ne peuvent pas bénéficier de la vaccination. C'est injuste. Rien n'empêche le Département de décider de mesures exceptionnelles, avec des critères précis, pour prendre en charge cette population : il s'agit de notre jeunesse. Je ne trouve donc pas normal de supprimer une telle action sans avoir réfléchi ou mis en place des mesures exceptionnelles pour certaines catégories de population. Et cela, c'est un problème de santé publique.

Lors de l'arrivée de certaines populations des pays de l'Est, j'avais appelé l'attention sur le fait que des familles étaient porteuses de la tuberculose. Les enfants étaient soumis à l'obligation scolaire : ils sont allés à l'école, avec la tuberculose. Des familles ont été placées dans des hôtels. Les services du Département ont bien assuré leur suivi, mais il y a quand même un risque épidémiologique. Je n'accepte donc pas que, par cette délibération, on arrête l'action sans rien prévoir ensuite. On peut agir de façon exceptionnelle. Le groupe des élus de gauche votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Voter pour ou contre n'est pas vraiment la question : il y a une période de transition. Nous allons donc réfléchir à ce que Michel Vignier vient de dire, et dont les services sont tout à fait conscients, en liaison avec l'ARS, qui ne peut pas se laver les mains de ce problème.

Récemment, François Garay a alerté le préfet de Région et le préfet des Yvelines sur la présence de 51 enfants tchéchènes aux Mureaux. Cela pose un vrai problème de santé publique, étant donné l'état dans lequel se trouvent, malheureusement, ces familles. L'ARS, dont c'est le rôle, est très consciente de ce problème. Les élus l'ont alertée et je continuerai à être très vigilant car le risque épidémiologique est bien réel.

M. FOURNIER – En réalité, il s'agit d'un changement d'opérateur, sans plus : les services du Conseil général laissent place aux services de l'Etat. Sur le plan financier, les vaccinations sont gratuites pour les personnes. Simplement ceux qui les pratiquent ne seront plus payés par le Conseil général mais par l'Etat. Les Yvelinois qui en bénéficient ne verront pas la différence et, pendant cette période transitoire, la poursuite de l'activité n'est pas en cause. Pour d'autres consultations peut-être, il faudra être attentif à la transition. Mais pour les vaccinations, il n'y aura pas de différence.

M. FOND - Je tiens à saluer la compétence et la bonne organisation des services du Conseil général. Je parle d'expérience, car il y a eu un cas de tuberculose dans une classe fréquentée par un de mes enfants. Le système de signalement, le suivi, avec radios et tests, et le suivi individuel de chaque enfant de l'école a été exceptionnel. Nos agents l'ont vraiment fait avec un grand professionnalisme.

M. BRILLAULT – Il faut éviter les doublons. A l'ARS – où j'ai l'honneur de vous représenter, monsieur le Président – on nous a signalé un cas précis : les services du Conseil général arrivaient avec les produits nécessaires pour soigner une tuberculose au moment où les services de l'Etat et la police évacuaient le temps. Il n'y avait pas de coordination. Je suis tout à fait d'accord avec Michel Vignier pour agir afin d'éviter la propagation de ces maladies qui reviennent en force. Mais il faut quand même assurer une bonne coordination. L'ARS s'est vraiment investie. Mais la transition est importante : faisons la intelligemment. En tous cas, garder les deux systèmes ne fonctionnera pas.

Les conclusions du rapport sont adoptées avec 9 voix contre (groupe des élus de gauche).

Adhésion au F3E

M. JOLY, *rapporteur* – En adoptant la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale le 8 juillet 2011, le Département s'est engagé à recourir de façon plus régulière à l'évaluation de ses projets. L'association F3E, soutenue par les pouvoirs publics apporte un conseil pour élaborer des procédures d'évaluation ; elle cofinance éventuellement des études qui ont fait l'objet de son accompagnement ; elle met en place des groupes de travail en vue de mutualiser l'expérience de ces membres ainsi que des formations pour les élus et agents. Adhérer au F3E serait utile – pour une cotisation de 550 euros seulement –, alors nos besoins d'évaluation sont croissants.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Antigel, festival d'humour(s)

M. LE PRESIDENT – Eric Antoine, que l'on voit désormais beaucoup en public, a fait ses premiers pas au festival de Rocquencourt, puis au théâtre Montansier à Versailles. Il a été notre invité d'honneur lors du lancement du festival antigel à Saint-Germain-en-Laye et je suis ravi de le voir désormais sur les grandes chaînes de télévision.

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Et il sera le 5 mars à Maisons-Laffitte pour le lancement de la deuxième édition de ce festival, qui présentera 57 spectacles sur 35 sites. Pour le Département, le budget prévisionnel est du même ordre que l’an dernier, soit 116 889 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce sont d’excellentes soirées.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Dotation des collèges publics et établissements internationaux

M. LE PRESIDENT – Nous allons peut-être en savoir plus sur les travaux du lycée international de Saint-Germain-en-Laye.

M. LEQUILLER, *rapporteur* – En effet, monsieur le Président, la vice-présidente du Conseil régional, madame Zoughebi, est venue visiter le lycée de Saint-Germain-en-Laye hier. Elle a été, au cours d’une visite assez longue, frappée par le mauvais état des classes et du gymnase. Je remercie l’ensemble des conseillers généraux de leur soutien dans cette affaire et je les invite à continuer à faire pression. Mme Zoughebi a dit qu’on ne pouvait rien décider cette année, mais si on pouvait engager des travaux...

M. LE PRESIDENT – Ce que nous demandons à la Région, c’est une programmation pluriannuelle. Nous comprenons bien qu’elle ne peut pas tout faire tout de suite. Par exemple, le gymnase est si vétuste qu’il risque d’être fermé.

M. LEQUILLER – Dans une première étape, il faudrait s’occuper du gymnase et des logements de fonctionnaires.

M. LE PRESIDENT – On progresse, même si c’est à petits pas. Tous les soutiens sont les bienvenus.

M. LEQUILLER – Le présent rapport a pour objet d’arrêter, pour l’exercice 2012, le montant des dotations d’équipement à affecter aux collèges publics et aux établissements internationaux de Buc et Saint Germain en Laye – collèges et écoles –, pour un total de 2 265 980 € et de donner délégation à la Commission Permanente afin d’affecter les dotations complémentaires susceptibles d’être allouées en cours d’année.

Les dotations sont calculées en fonction du nombre d’élèves et de l’ancienneté de l’établissement. La dotation de base de 1 760 100 euros est complétée par celle pour la SEGPA, la dotation d’outillage, celle des ZEP. Une dotation complémentaire de 584 000 euros pourra être allouée en cours d’exercice. Il est aussi prévu en outre une dotation de 300 000 euros en 2012 pour l’équipement du collège Jean-Philippe Rameau de Versailles, qui est en cours de reconstruction.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Vous êtes tous invités, le 10 février prochain, à la manifestation pour les 30 ans du lycée franco-allemand de Buc. Ce lycée nécessite également des travaux importants. Mais la Région nous toujours soutenus pour cette cité scolaire et nous avons un accord de principe.

M. LEQUILLER – Les travaux seraient dans deux ans.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collèges privés

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Selon les règles habituelles, pour les collèges privés sous contrat d'association, la participation du Département aux dépenses de fonctionnement matériel et de rémunération des personnels non enseignants d'externat est calculée sur la base d'une contribution forfaitaire par élève et par an, égale au coût moyen correspondant d'un élève externe dans les collèges publics. Pour l'exercice 2012 sur la base d'un forfait de 245 euros par élève et par an et de 14 04 élèves, le montant de la contribution aux charges de fonctionnement matériel s'élève à 3 600 817 euros et, avec la dotation outillage et celle pour les unités locales d'insertion scolaire, à 3 608 023 euros. La dotation prévisionnelle pour la rémunération des personnels non enseignants afférente à l'externat se monte à 3 394 833 euros. L'engagement global au profit des 22 collèges privés sous contrat d'association de 7 002 856 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Partenariat international au Togo

M. JOLY, *rapporteur* – Depuis 2006, L'institut de formation sociale des Yvelines a noué des relations avec l'école supérieure des assistants sociaux de Cotonou et avec l'école nationale de formation sociale de Lomé. Il vous est proposé de renouveler les conventions signées à ce titre. Ces relations prennent principalement la forme de stages d'étudiants yvelinois dans des structures de soins et d'aide sociale de ces deux pays ; d'envoi de matériel pédagogique et d'échanges entre formateurs sur les maquettes pédagogiques des enseignements ; plus rarement, d'accueil en Yvelines de stagiaires ou d'enseignants de ces deux pays. Il vous est également demandé le remplacement de la bourse attribuée aux étudiants par une prise en charge directe des billets d'avion et l'inscription au budget de l'IFSY, selon les possibilités annuelles, d'une prise en charge de billets d'avion pour des enseignants ou stagiaires togolais, en très petit nombre.

Intéressée par l'expérience, l'école départementale de puériculture souhaiterait également créer une relation avec un établissement homologue au Togo, l'école nationale des auxiliaires médicaux de Lomé. Il vous est demandé d'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Notre expérience porte ses fruits.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Partenariat avec l'Union européenne pour la Coopération internationale

M. LE PRESIDENT – L'Union européenne nous a répondu positivement sur l'octroi d'une subvention de 1 500 000 euros pour la poursuite de notre opération décentralisée. C'est la reconnaissance des actions que nous menons. Je tiens à le souligner, en l'absence de Jean-Marie Tétart.

M. JOLY, *rapporteur* – Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Département a signé un accord de coopération avec le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) au Bénin, en vue d'accompagner les projets en faveur d'une meilleure gestion des déchets solides ménagers ; et avec la Commune d'Anèho au Togo, en vue de l'assister dans la création d'un service public d'assainissement liquide non-collectif. Le coût de ces opérations est respectivement de 1 700 000 euros et de 500 000 euros. Le versement des subventions a lieu sur cinq ans. L'Union européenne accorde donc une subvention qui représentera 68 % du coût total, le Département pour un quart, soit 533 00 euros, le reste étant pris en charge par les collectivités locales.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – l'engagement fort d'une collectivité comme la nôtre a un effet de levier pour mobiliser d'autres fonds.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder les contrats eau de la commune de Conflans-Sainte-Honorine, des syndicats intercommunaux d'assainissement de Conflans-Sainte-Honorine-Herblay, de Sartrouville-Maisons-Laffitte-Montesson-Mesnil-le-Roi, du syndicat intercommunal de la vallée supérieure de l'Orge et le complément au contrat eau du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, pour un montant total de subventions de 125 486 euros.

Par ailleurs, il vous est soumise une actualisation du programme d'actions du syndicat interdépartemental de gestion et d'entretien des eaux de ruissellement de la Montcient et de ses affluents dans le cadre du programme exceptionnel de maîtrise des eaux de ruissellement 2006. Il vous est également soumise la prorogation du délai de validité des subventions correspondant à ce programme pour ce syndicat ainsi que pour le syndicat intercommunal de gestion du ru d'Orgeval.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Protocole transactionnel

M. LEBRUN, *rapporteur* – Le licenciement de la conservatrice du Musée Maurice Denis a été suivi d'un certain nombre de procédures. Pour y mettre fin, il vous est proposé de lui verser une indemnité transactionnelle de 20 000 euros. Elle a d'ailleurs trouvé un autre emploi.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Comité des œuvres sociales du personnel

M. RICHARD, *rapporteur* – Le Conseil Général, par délibération du 16 décembre 2011, a approuvé la convention pour 2012 avec le Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Préfecture et du Département des Yvelines. Mais le conseil d'administration du C.O.S.P.P.D.Y avait fixé juste auparavant le montant total des droits votés pour 2012 à 5,53 euros, et non à 5,27 euros. Il convient de modifier la convention en ce sens, ce qui est sans incidence sur le montant de la participation départementale qui reste de 290 000 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vœu relatif au schéma départemental de coopération intercommunale

M. LE PRESIDENT – Le groupe des élus de gauche a déposé un vœu, ce qui n'appelle pas de débat. André Sylvestre va en donner lecture et il sera transmis à la commission réglementaire concernée.

M. SYLVESTRE –

« LE CONSEIL GENERAL,

CONSIDERANT que l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale a été conçu dans la précipitation et en l'absence de réelle concertation des élus locaux,

CONSIDERANT que le respect de la volonté et du travail des élus locaux, quelle que soit leur appartenance politique, est une condition *sine qua non* pour la réussite du redécoupage territorial et la prise en compte des projets des territoires,

REGRETTANT le rejet de la motion de report présentée en CDCI lors de la séance du 8 décembre 2011 alors que plusieurs dizaines de départements ont bénéficié de ce délai supplémentaire,

CONSIDERANT que le vote du schéma entre en contradiction avec la volonté affichée du Premier ministre de «prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'un consensus».

CONSIDERANT que l'intégration de force des communes de Poissy, d'Archères et de Conflans-Sainte-Honorine au projet de Communauté de communes « Seine et Forêts » remet en cause les logiques d'aménagement du territoire, du développement économique en cours, des bassins de vie et le travail commun mené depuis plusieurs années par les élus de ces trois villes,

CONSIDERANT *a contrario* que la Communauté de communes Maisons-Laffitte-Le Mesnil-le-Roi, dont la population totale est inférieure à 30 000 habitants, est en contradiction avec les notions de rationalisation des périmètres, d'équilibre, d'égalité des territoires et de suppression des enclaves promues par la loi de décembre 2010,

CONSIDERANT qu'aucun projet commun n'a jamais associé la Communauté de Communes Plaines-et-Forêts et la Communauté de Communes Les Etangs et que leur fusion à marche forcée n'a pas de justification réelle, pas même économique et financière,

CONSIDERANT que la séparation entre la Communauté de communes « Seine-Mauldre » et la Communauté d'Agglomération « Vexin-Centre/Seine-Aval » ne constitue pas une réponse cohérente et pertinente face aux enjeux de développement du territoire concerné,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DÉNONCE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il a été arrêté le 19 décembre 2011 par Monsieur le Préfet des Yvelines,

DEMANDE la renégociation du schéma en concertation avec les élus locaux. »

M. LE PRESIDENT – Je vous indique que Michel Frangville, qui a beaucoup œuvré au sein de mon cabinet est nommé directeur général-adjoint, aux côtés d'Aude Debreil. (*applaudissements*)

La séance est levée à 12 heures 55.

Prochaine séance : vendredi 23 mars 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 09 décembre 2011 et le 30 janvier 2012
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
30192	Tampons encreurs	1	12 000,00 €
4511	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	1	33 402,80 €
45317	Autres travaux d'installation électrique	1	45 000,00 €
4546	Travaux d'assainissement	1	6 647,25 €
7419	Service de veille multimédia	2	129 000,00 €
8042	Service de formation	1	9 000,00 €
	somme :	7	235 050,05 €

Politique sectorielle : SECURITE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1	2 529,00 €
	somme :	1	2 529,00 €

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	4	98 451,50 €
7421	Services de conseils techniques	1	1 820,00 €
7422	Services d'architecture	2	25 804,56 €
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	3	19 729,00 €
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	2	10 294,00 €
7431	Services d'essais et d'analyses techniques relatifs aux constructions	1	912,00 €
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	4	32 158,00 €
	somme :	17	189 169,06 €

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	1	2 500,00 €
9999	Opérations de fournitures et/ou de services (mode unique)	1	8 000,00 €
	somme :	2	10 500,00 €

Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7421	Services de conseils techniques	1	179 400,00
7486	Services d'organisations de foires et de congrès	1	27 665,00
	somme :	2	207 065,00 €

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3432	Pièces de rechange mécanique excepté moteurs et parties de moteur	1	88 500,00 €
74111	Service de conseil juridique en matière contentieuse et service de représentation légale	1	4 400,00
	somme :	2	92 900,00 €

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil Général.....	1
Adoption d'un compte rendu analytique.....	2
Marchés à procédure adaptée.....	2
Appel à projets véhicules intelligents.....	2
Schéma directeur territorial d'aménagement numérique.....	5
« Plan Yvelines Seine ».....	8
Accord avec l'EPAMSA sur la mise en œuvre de l'OIN Seine Aval.....	13
Aménagement pour piétons et cycles sur la RD 48 entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine.....	14
Parc paysager de Carrières-sous-Poissy.....	16
Croisières pédagogiques sur la Seine.....	17
Schéma départemental des véloroutes et voies vertes.....	18
Avenue verte London-Paris.....	18
Espaces naturels sensibles à Chanteloup, Limay et Vaux-sur-Seine.....	19
Espaces naturels sensibles à Plaisir, Gambais et Montesson.....	19
Domaine départemental des Bréviaires.....	20
Gendarmeries départementales.....	20
Etudes pour le SDIS.....	21
Centre d'incendie à Méré.....	22
Appartements au bénéfice du SDIS.....	22
Foyer de l'adolescence et de l'enfance.....	22
Domaine La Bruyère à Versailles.....	22
Stations de production de saumure.....	23
Liaisons douces sur routes départementales.....	23
Signalisation sur les routes départementales.....	23
Programme de modernisation et d'équipement des routes départementales.....	24
Transports franciliens.....	24
Domaine de Grandchamp.....	25
Parc de l'Equipement à Versailles.....	25
Habilitations à l'aide sociale.....	25
Initiation au secourisme.....	26
Protection maternelle et infantile.....	26
Contrat social de territoire de Limay.....	26
Campagnes de vaccination.....	27
Adhésion au F3E.....	28
Antigel, festival d'humour(s).....	28
Dotation des collèges publics et établissements internationaux.....	29
Collèges privés.....	30
Partenariat international au Togo.....	30
Partenariat avec l'Union européenne pour la Coopération internationale.....	30
Contrats eau.....	31
Protocole transactionnel.....	31
Comité des œuvres sociales du personnel.....	32
Vœu relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.....	32
Communication des marchés notifiés entre le 09 décembre 2011 et le 30 janvier 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	34